

(1)

(N° 15.)

Chambre des Représentants.

B.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1877.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. LEFEBVRE.

Demande du sieur Jean-Théodore RITZERVILT.

MESSIEURS,

Le sieur Ritzervilt, domicilié, depuis plus de 30 ans, à Liège, né à Maestricht, le 20 avril 1819, demande la naturalisation ordinaire.

Il a été soldat au 1^{er} régiment de chasseurs à pied et a reçu son congé définitif le 1^{er} mars 1846.

Depuis il s'est marié à Liège, où il s'est établi comme tailleur.

Les autorités donnent de bons renseignements sur sa conduite et sa moralité.

Il n'est pas soumis au paiement du droit d'enregistrement, en vertu de la loi du 30 décembre 1853.

Nous avons en conséquence l'honneur de proposer à la Chambre d'accueillir favorablement cette demande de naturalisation

Le Rapporteur,

L. LEFEBVRE.

Le Président,

PETY DE THOZÉE.

II

Demande du sieur Daniel DE MORENHOVEN.

MESSIEURS,

Le sieur De Morenhoven, traducteur juré près la cour d'appel de Liège, remplit toutes les conditions pour obtenir la faveur de la naturalisation ordinaire.

Né en Prusse, à Enzen, le 6 décembre 1827, il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice. Venu en Belgique, il y a une dizaine d'années, les autorités certifient de sa probité et de sa moralité.

Il a épousé, à Liège, une femme belge et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

En conséquence, la commission des naturalisations vous propose de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

L. LEFEBVRE.

Le Président,

PETY DE THOZÉE.
